

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis			Date d'inspection			
CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT INC.	1011018			Le 22 septembre 2020			
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
Halte Scolaire La Découverte					(506) 395-5420		
Adresse							
3120 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1A2							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Sylvie Richardson			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement			mite pour informe	Date d'attestation de la conformité	
Commentaires généraux							
<ul> <li>Lors de ma supervision le ratio est maintenu</li> <li>Après vérification les dossiers des enfants sont complet</li> </ul>	ts						

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Original signé par Cinette Robichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

Le 22 septembre 2020

Le 22 septembre 2020

Le 22 septembre 2020

Date

Les éducatrices sont calmes et respectueuse et les enfants sont calmes, atmosphère amicale entre les filles et

les enfants.

Les consentements sont tous complets.Un registre quotidien des incidents est tenu.